

Commune de DERVAL (44)

LE CLOS DU TERTRE

PA n°044 051 21 C3002 délivré par arrêté municipal du 14/02/2022

Maitrise d'ouvrage:

PRESQU'ILE INVESTISSEMENT

4 impasse du Prémarié - Queniquen

44 350 GUERANDE

Tel: 02 40 24 88 59



Equipe maitrise d'oeuvre:

BUREAU D'ETUDES VRD C2i

Cow B - 7 rue Jean Baptiste Olivier
44130 BOUVRON

Tel: 07 85 89 18 01 - mail: contact@c2i-vrd.fr

ARCHITECTE & URBANISME

JL LEMANCO

11 rue des moulins

44 230 Saint Sébastien sur Loire

Tel: 06 75 12 56 46 - mail: lemancojl@gmail.com

GEOMETRE EXPERT

Cabinet RIOT

26 Avenue du Général de Gaulle

44 119 GRANDCHAMP DES FONTAINES

Tel: 02 40 46 76 20 - mail: cabinet.riot@geometre-expert.fr

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Lot n°1

Surface du lot: 604m²

Surface de plancher max: 200m²

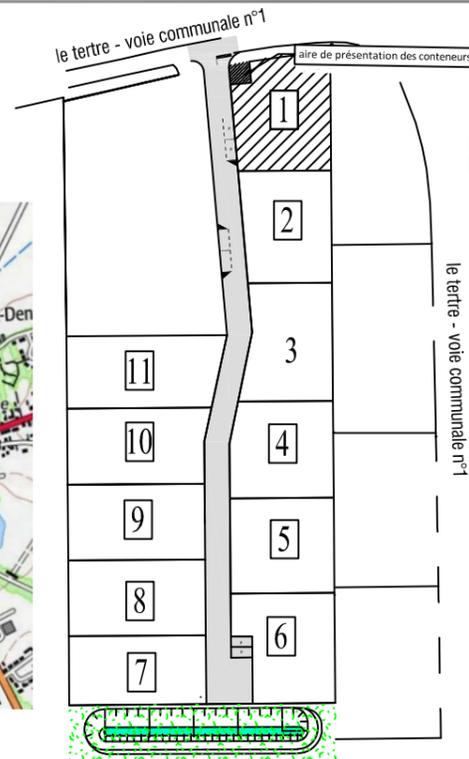
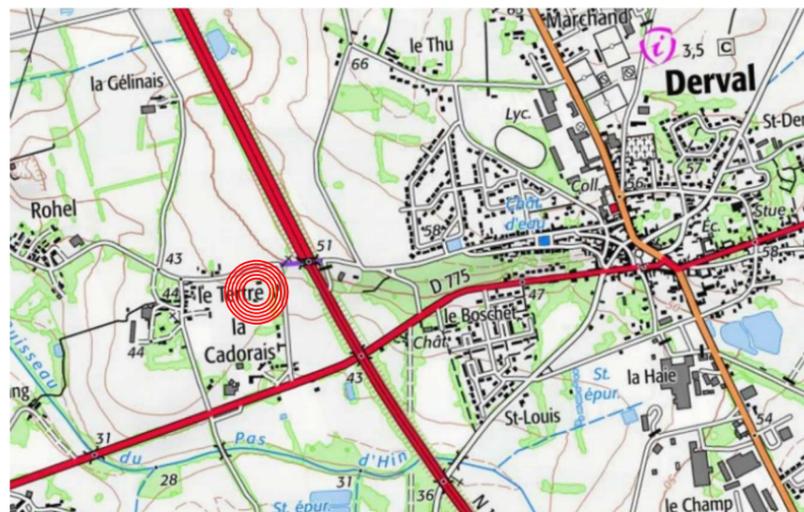
Référence cadastrale: Section XP n°407

Adresse:

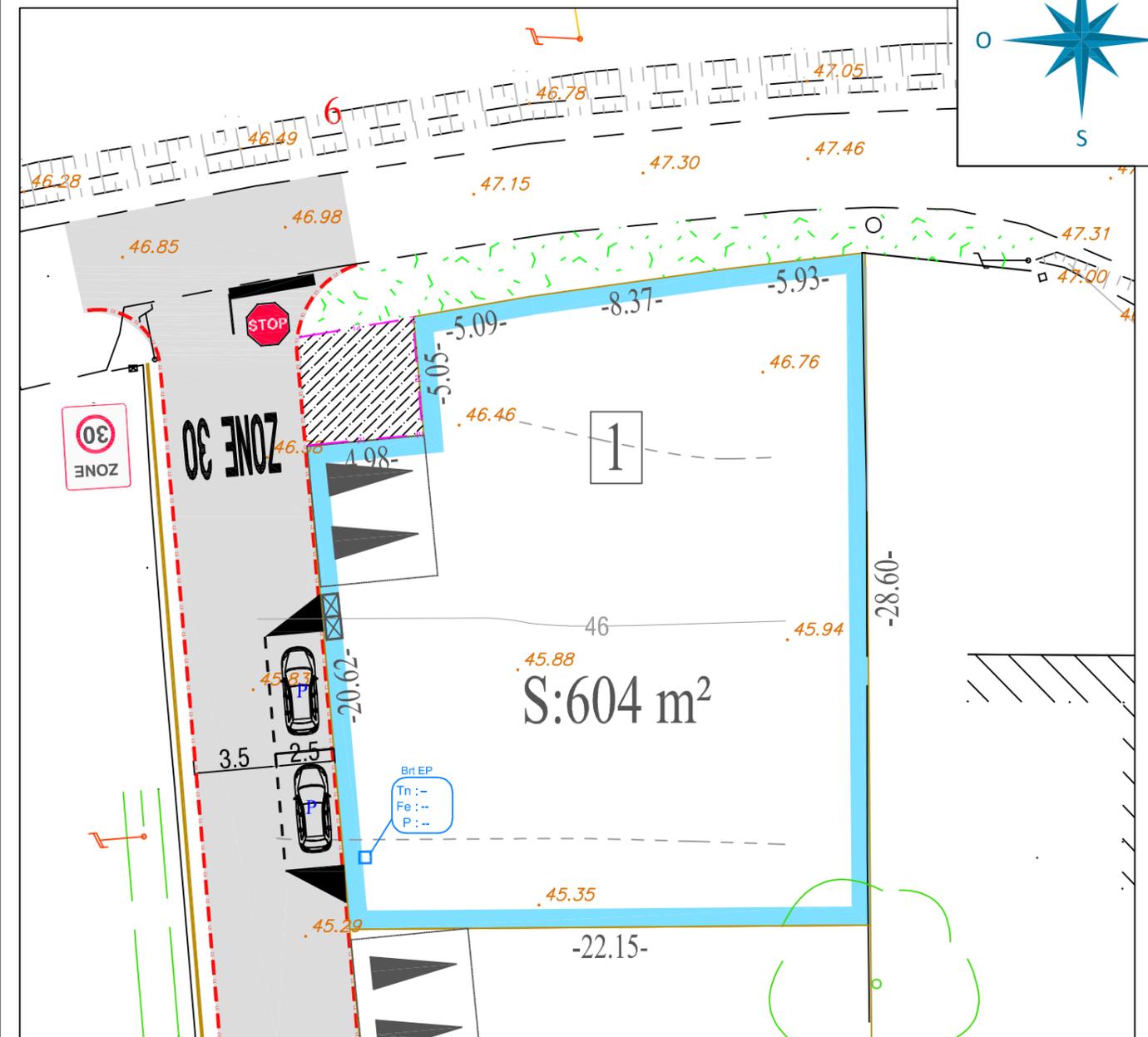
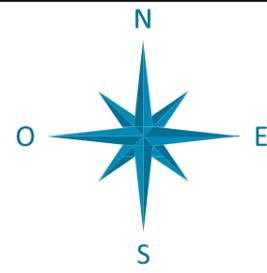
réalisé le 05/09/2022 - mis à jour le

PLANS de SITUATION

sans échelle



PLAN DE VENTE PROVISOIRE



ECH: 1/250

LEGENDE

- 46.78 Point de niveau terrain naturel - avant travaux
- 46- Courbe de niveau
- Cotes projet voirie indicative
- Borne géomètre
- Voirie partagée enrobé noir
- Espaces verts engazonnés
- Stationnements communs
- Arbres existants

- Enclave privative 6mx5m (minimum) non close avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement conseillé
- Enclave privative 6mx5m (minimum) non close avec 2 places de stationnement obligatoire - emplacement imposé
- Branchement eaux pluviales
- Coffrets de branchement (eau potable - électrique - téléphonique)

NOTA:

- eaux usées : assainissement individuel (charge acquéreur)
- eaux pluviales: il fortement conseiller de mettre en place une citerne enterrée ou tout système similaire pouvant limiter le rejet sur le domaine public

NOTA:

- L'emplacement des coffrets, des branchements et attentes sont donnés à titre indicatif. (position sur les plans ne sont pas contractuelles)
- Le lotisseur se réserve le droit de modifier l'implantation des ouvrages pour toutes raisons d'ordre technique ou normative
- Les altitudes de voirie sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés lors des travaux de voirie
- Avant tout projet de construction, les acquéreurs des lots devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP / ELEC / EP / EU...)